FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

50 020 - Vernis retouche à l'alcool

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit 50 020 - Vernis retouche à l'alcool

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG
Otto-Hahn-Str. 2
D - 40699 Erkrath
Tel. +49 (0) 211-2509-0
Fax. +49 (0) 211-2509-497
info@schmincke.de
www.schmincke.de

Service responsable de l´information

Schmincke-laboratoire:
lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30
Tel. +49 (0) 211-2509-474
labor@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignements d'urgence	**Appel d'urgence Berlin (24h - counseling en allemand et en anglais)**
Téléphone	**+49 (0) 30-30686700**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Flam. Liq. 2; H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette

Mention d'avertissement (CLP) Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Mentions de danger (CLP)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP)

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

Alcool
résines cétonique
essence minérale

Numéro CAS
EINECS / ELINCS / NLP
Numéro d´identification UE
Numéro de commerce international
Numéro d'enregistrement REACH
N° RTECS
Code DG-EA (Hazchem)
Numéro CI

3.2 Mélanges

Substance 1

ethanol: 50 - 60 %
CAS: 64-17-5
REACH: 01-2119457610-43-XXXX
Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 2; H225

Substance 2

propan-2-ol: 5 - 10 %
CAS: 67-63-0
REACH: 01-2119457558-25
Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 2; H225 / STOT SE 3; H336

Substance 3

2-methylpropan-1-ol: 1,0 - <2,5 %
CAS: 78-83-1

Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 3; H226 / STOT SE 3; H335 / STOT SE 3; H336 / Skin Irrit. 2; H315

Substance 4

lavender oil: < 0,5 %

Aquatic Chronic 2; H411 / Skin Irrit. 2; H315 / Skin Sens. 1; H317

Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas d'inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver avec du savon et beaucoup d'eau. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d´extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Agents d´extinction déconseillés pour des raison de sécurité

jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie

Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la substance.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant universel), puis les recueillir dans des récipients pour une élimination adéquate.

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Protection contre l´incendie et les explosions

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Conseils pour le stockage en commun
Classe de stockage
Indications diverses

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

64-17-5 ethanol

DEU	WEL	200,000	mL/m³	-
DEU	WEL	380,000	mg/m³	2(II); DGF; Y
USA	PEL (US)	1.000,000	ppm	8h (long term)
USA	PEL (US)	1.900,000	mg/m³	8h (long term)

67-63-0 propan-2-ol

DEU	WEL	200,000	mL/m³	-
DEU	WEL	500,000	mg/m³	2(II); DFG; Y

78-83-1 2-methylpropan-1-ol

D	WEL	310,000	mg/m³	-
D	WEL	100,000	ml/m³	1(I); DGF; Y

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.
Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.
Appareil filtrant combiné (EN 14387) Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques)

Protection des mains

Matériau approprié: Caoutchouc butyle
Epaisseur du revêtement > 0,50 mm
Période de latence > 480 min
Butoflex 650 - MAPA GmbH, Industriestraße 21- 25, D-27404 Zeven, Internet: www.mapa-pro.de
Toutes les indications sont réalisées en coopértion avec la société MAPA GmbH - d'après la derective CE 89/686/EWG et EN 374. Cette recommandation est seulement valable pour l'article et son utilisation citès dans le section 1. Pour les mélanges ou autres utilisations, veuillez vous servir des gants du fournisseur autorisés par la CE. Les informatrions sont fondrées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoin de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit.

Protection oculaire

Lunettes de protection

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Mesures générales de protection et d´hygiène

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme liquide
Couleur limpide
Odeur alcoolique

	min	max
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition		
Point de fusion/point de congélation		
Point éclair/plage d´inflammabilité	12 °C	12 °C
Inflammabilité		

Température d´ignition
Température d'auto-inflammabilité
Limites d´explosibilité
Indice de réfraction
Valeur pH
Viscosité
Viscosité

Tension de vapeur **Densité** **Coefficient de partage: n-octanol/eau**	0,87 g/ml	

Danger d´explosion

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
10.2 Stabilité chimique
10.3 Possibilité de réactions dangereuses
10.4 Conditions à éviter
10.5 Matières incompatibles

oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Tests toxicologiques

64-17-5 ethanol

par voie orale	DL50	Rat		10470,00000	mg/kg	-
par inhalation	LC50	Rat		38,00000	mg/l	(4h)
par inhalation	LC50	Souris	>	20,00000	mg/l	(4h)
dermique	DL50	Lapin	>	2000,00000	mg/kg	-

Tests toxicologiques

67-63-0 propan-2-ol

par voie orale	DL50	Rat	>=	5050,00000	mg/kg	-

Tests toxicologiques

78-83-1 2-methylpropan-1-ol

par voie orale	DL50	Rat		2190,00000	mg/kg	-
dermique	DL50	Rat	>	2000,00000	mg/kg	-

Toxicité aiguë
En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

Ingestion

Aucune donnée disponible

Contact avec la peau

Aucune donnée disponible

Contact avec les yeux

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Effets toxiques sur l´environnement

64-17-5 ethanol

LC50	Leuciscus idus		8140,00000	mg/l	48h
EC50	Chlorella vulgaris		275,00000	mg/l	(72h)
EC50	Daphnia magna	>	10000,00000	mg/l	48h

Effets toxiques sur l´environnement

67-63-0 propan-2-ol

LC50	poissons	>	1000,00000	mg/l	(96h)

Effets toxiques sur l´environnement

78-83-1 2-methylpropan-1-ol

LC50	poissons		3670,00000	mg/l	96h

Toxicité aquatique

Classe de risque pour le milieu aquatique 1

Numéro de catalogue

Remarques générales

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses

Besoins en oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet

080 111 080111* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Recommandation

Conditionnement

Code de déchet

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Indications diverses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

1170

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN	ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
IMDG, IATA	ETHANOL SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN	3
IMDG	3
IATA	3

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG	No
Marine Pollutant - ADN	

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code: ADR/RID	F1
Classe de danger	33
Etiquette de danger ADR	3
Quantités limitées	1L
Conditionnement: Instructions	P001 - IBC02 - R001
Conditionnement: Dispositions particulières	-
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé	MP19
Réservoirs mobiles: Instructions	T4
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières	TP1
Codification réservoirs	LGBF
Restriction concernant les tunnels	D/E
Remarques	
EQ	E2
Dispositions particulières	144 - 601

Transport par voie fluviale

Etiquette de danger	
Quantités limitées	
Transport autorisé	
Equipement nécessaire	
Aération	
Remarques	
EQ	
Dispositions particulières	

Transport maritime

Numéro EmS	F-E, S-D

Dispositions particulières	144
Quantités limitées	1L
Conditionnement: Instructions	P001
Conditionnement: Dispositions particulières	-
IBC: Instructions	IBC02
IBC: Réglementations	-
Instructions réservoirs IMO	-
Instructions réservoirs UN	T4
Instructions réservoirs Dispositions particulières	TP1
Stowage and segregation	category A
Properties and observations	
Remarques	
EQ	E2

Transport aérien

Hazard	Flammable Liquid
Passenger	353 (5L)
Passenger LQ	Y341 (1L)
Cargo	364 (60L)
ERG	3L
Remarques	
EQ	E2
Special Provisioning	A3

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

Teneur en VOC [%]
Teneur en VOC [g/L]
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Allemagne

Classe de stockage
Classe de risque pour le milieu aquatique 1
Numéro de catalogue
Décret relatif aux défaillances
Indications relatives à une limitation de la durée de travail
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%]

~ 68 %

Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales
Federal Regulations
State Regulations

Japon

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations diverses

Les informatrions sont fondrées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoin de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indictions c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirés et les vérifier expérimentaux. Pour ces raison nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

Indications diverses

The information in this data sheet has been established to our best knowledge and was up-to-date at time of revision.
It does not represent a guarantee for the properties of the product described in terms of the legal warranty regulations.